COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 09 AVRIL 2018



La journée d'entretien des sentiers et des ruisseaux, organisée par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime aura lieu le samedi 02 juin 2018. Rendez-vous à 7h30 place de la mairie à la Côte d'Aime ou à Valezan.

En famille, seul ou entre amis, venez préparer les sentiers pour l'été, réhabilitation, nettoyage, entretien, dans une ambiance conviviale et forestière.... Si vous le pouvez, venez équipé : sécateur, scie, gants, pioche....

Et pour tout les participants le repas de midi est offert et sera pris sur Valezan.

Vous n'avez pas encore vécu une journée des sentiers à la Côte, il n'est pas trop tard....

Information et inscription au 04 79 55 69 25



Conseil municipal du 9 avril 2018

L'an deux mille dix huit

Le 9 avril à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc Bocн, maire,

MM. Favre Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, Renaud Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Gonthier Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. Merel Patrice, 1er adjoint, Mme Groetzinger Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. Buthod Garcon Freddy, 3e adjoint,

M. Poussin Roger, 5^e adjoint, Mme Charrière Christiane, 6^e adjointe, M. Hanrard Bernard, 7^e adjoint, Mme Hoën Martine, 8e adjointe, M. Montillet Gérard, 9e adjoint, Mme Buthod Maryse, 10e adjointe,

Mmes Astier Fabienne, Bérard Patricia, Girod Gedda Isabelle, Ferrari Valérie, Lizeroux Marion, Marchand Maillet Patricia, Michelas Corine, Montmayeur Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, Cleyrat Christian, DANCRE Francis, GIROND Emmanuel (arrivée à 19h45), Luiset René, Ollinet Alain, Ougier Pierre, Ougier Simonin Joël, Pellicier Guy, Richermoz Roland, Servajean Daniel, conseillers municipaux Excusés:

Mmes Bertrand Chantal (pouvoir à Pellicier Guy), Brun Séverine (pouvoir à Boch Jean-Luc), Emprin Sylvie (pouvoir à Girod Gedda Isabelle), conseillères municipales

MM. Koumanov Stefan (pouvoir à Bérard Patricia), Tresallet Anthony (pouvoir à Ferrari Valérie), conseillers municipaux Absents :

Mmes Gensac Véronique, 4e adjointe, Faggianelli Evelyne, conseillère municipale

MM. ALLAIN Yann, COLLOMB Pascal, MORIN Sébastien, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marion Lizeroux est élue secrétaire de séance

Administration générale

1. Communauté de communes des Versants d'Aime — restitution de la compétence « Service public d'assainissement non collectif » à la commune de La Plagne Tarentaise

Monsieur Gérard Montillet rappelle que le 21 décembre 2017, une proposition de loi relative aux compétences « eau » et « assainissement » a été déposée à l'Assemblée Nationale. Il est envisagé de repousser à 2026 le transfert de ces services aux communautés de communes. Pour cela, il faut que la communauté de communes n'exerce pas, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau et l'assainissement.

Aussi, la Communauté de Communes des Versants d'Aime a modifié ses statuts afin de restituer aux communes la compétence SPANC par une délibération en date du 28 février 2018.

Cette compétence ne pouvant, en effet, pas être dissociée des compétences « eau et assainissement ». Dans ces conditions, le transfert des compétences « eau » et « assainissement » pourrait alors être repoussé de 2020 à 2026.

Monsieur Richard Broche met en évidence le fait que ce service a un coût qui risque d'être répercuté sur la commune. Il souhaiterait en connaître le montant estimatif. Monsieur le maire rappelle que chaque propriétaire paye les interventions obligatoires selon un tarif délibéré par la communauté de communes des Versants d'Aime. Le conseil municipal devra certainement délibérer à nouveau pour fixer un tarif.

En revanche, il a été envisagé que les communes continuent à travailler avec l'agent en fonction à la COVA, qui est rémunéré notamment grâce aux redevances perçues. Monsieur Guy Pellicier fait remarquer qu'il faudra revoir la liste tenue par la COVA, car ce sont les chalets d'alpage qu'il faut démarcher et non les ruines.

Monsieur Daniel Renaud rappelle que ce sujet est très complexe.

Monsieur le maire ajoute que la Communauté de communes des Versants d'Aime n'étant pas dotée de la police réglementant le SPANC, les agents ne pouvaient donc pas faire appliquer la loi.

Monsieur Roland Richermoz souhaite savoir si les élus peuvent avoir accès à ce qui a déjà été réalisé dans chaque commune.

Monsieur Gérard Montillet indique que des tableaux récapitulatifs ont été envoyés et qu'ils seront présentés lors d'un prochain conseil d'exploitation eau et assainissement.

Le conseil municipal approuve la restitution de la compétence « création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif, chargé de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif des immeubles non raccordés au réseau public de collecte, telle que définie par les dispositions de l'article L.2224-8-III du Code Général des Collectivités Territoriales » à la commune. (Votants : 42, Pour : 42)

Finances

2. Création d'un budget annexe pour le lotissement de Bonconseil commune déléguée de Bellentre

Monsieur Roger Poussin explique que la réalisation de deux lotissements sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre est inscrite dans le Plan Pluriannuel d'investissement ainsi que dans le Plan Local d'Urbanisme. En effet, et afin de répondre à une forte demande de ses habitants, et de permettre la construction d'habitations individuelles, la commune historique de Bellentre s'était engagée à réaliser un lotissement à Bonconseil, ainsi qu'un lotissement à Montchavin, puis de céder les lots viabilisés.

Concernant Bonconseil, monsieur Roger Poussin rappelle que le Plan Local d'Urbanisme prévoit une opération d'aménagement d'ensemble, il s'agit d'une opération mixte avec habitat en accession à la propriété et en location. Le projet devra comprendre à la fois la réalisation de logements individuels groupés, ainsi que des logements collectifs dont un minimum de 20% à vocation sociale (locatif et/ou accession sociale).

Monsieur Roger Poussin ajouté que le conseil municipal a sollicité l'ouverture de deux enquêtes préalables aux DUP, l'une pour la réalisation d'une STEP, et la seconde pour la création de logements à Bonconseil par délibérations 2017-138 et 2017-139. L'emprise des deux projets de Bonconseil s'exerçant en effet sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés qu'il est nécessaire d'acquérir. Il rappelle qu'il a été convenu de présenter à chaque propriétaire, en parallèle au montage du dossier préalable à la DUP, une proposition financière afin d'obtenir un accord amiable.

Afin de débuter la réalisation des études et de travailler sur l'enveloppe budgétaire de ces budgets, qui in fine permettra de déterminer le prix de vente des lots viabilisés, monsieur Roger Poussin explique qu'il convient de créer un budget annexe dénommé «lotissement de Bonconseil» qui permettra de retranscrire l'intégralité des opérations d'acquisition et de viabilisation.

Le conseil municipal approuve la création d'un budget annexe de lotissement en comptabilité M 14 dénommé « lotissement de Bonconseil » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement destiné à la vente ; (Votants : 42, Pour : 42)

3. Création d'un budget annexe pour le lotissement de Montchavin — commune déléguée de Bellentre

Monsieur Roger Poussin rappelle également le projet de réalisation d'un lotissement à Montchavin sur la commune déléguée de Bellentre.

Comme pour le lotissement de Bonconseil, il convient de créer un budget annexe dénommé «lotissement de Montchavin» qui permettra de retranscrire l'intégralité des opérations d'acquisition et de viabilisation.

Le conseil municipal approuve la création d'un budget annexe de lotissement en comptabilité M 14 dénommé « lotissement de Montchavin » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement destiné à la vente ; (Votants : 42, Pour : 42)

4. Création de l'Association des Services Touristiques (Assertour) Montchavin-Les Coches

Monsieur Roger Poussin rappelle que les services touristiques de la station de Montchavin La Plagne, comme les garderies ou le camping municipal, sont actuellement gérés par l'Office de Gestion de Montchavin Les Coches (OGMC).

Cette structure ne répond plus aux besoins de la station et n'est plus en conformité avec la réglementation et no-tamment ne peut plus prétendre au label «Famille Plus». Monsieur Roger Poussin explique que les élus, en concertation avec les socio-professionnels de la station, ont réfléchi à un mode de gestion plus souple permettant toutefois à la commune déléguée de Bellentre, commune de La Plagne Tarentaise, de maîtriser totalement la gestion de ces services.

Il propose ainsi de créer une association quasi-régie, répondant aux critères posés par l'article 16 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, en veillant à ce que cette association ne soit pas transparente afin de lui confier la gestion des garderies et du camping municipal sous une forme concessive. Après avoir présenté les statuts de ce nouveau mode de gestion, monsieur Roger Poussin demande au conseil municipal de valider la création de cette association quasirégie en vue de lui confier la gestion des garderies et du camping municipal.

Le conseil municipal valide la création d'une association quasi-régie en vue de lui confier la gestion des garderies et du camping municipal et approuve les statuts correspondants. (Votants: 42, pour: 42)

Ressources humaines

5. Création de 3 postes d'adjoints techniques à temps complet

Monsieur Gérard Montillet explique que la commission Ressources Humaines réunie le 08 février 2018 a souhaité présenter au conseil municipal la pérennisation de trois postes, agents des services techniques, qui étaient jusqu'alors contractuels.

Il propose donc la pérennisation de ces 3 postes à temps complet, sur le grade d'adjoint technique, afin de permettre de conserver ces agents qui donnent toute satisfaction.

Le conseil municipal décide la création des postes dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

6. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Monsieur Gérard Montillet explique que la commission Ressources Humaines réunie le 20 mars 2018 a souhaité présenter au conseil municipal la création d'un poste permanent d'agent des services techniques, en lieu et place de deux postes saisonniers été/hiver. Ceci afin de permettre de fidéliser un agent dont les compétences sont requises pour les deux saisons hiver/été, ainsi que pour les remplacements inter-saisonniers (congés annuels et maladies).

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet. (Votants : 42, pour : 42)

7. Autorisation au maire à signer LA CONVENTION DE STAGE AVEC L'UNI- NIQUES SAISONNIERS - ÉTÉ 2018 VERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Monsieur Pierre Gonthier rappelle que la commission ressources humaines et les élus en charge de l'urbanisme ont approuvé l'intégration d'un étudiant de l'université Savoie Mont-Blanc, en master 2 « Géographie et Aménagement de la Montagne » au sein du service urbanisme pour une période de 6 mois du 05 mars 2018 au 31 août 2018

En effet, et outre l'utilité sociale avérée de l'intégration d'étudiants et de stagiaires au sein de la collectivité, le profil de cet étudiant présentait un intérêt non négligeable pour le service urbanisme.

Afin de formaliser ce stage, une convention précisant les obligations respectives et les objectifs de cette formation doit être signée.

Le projet de convention est ainsi annexé à la délibération qui est présentée à l'approbation du conseil municipal. Il est précisé que les stagiaires école en préparation d'un diplôme d'études supérieures accueillis au sein de la collectivité bénéficient d'une gratification obligatoire pour tout stage supérieur à 2 mois. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3.75 euros.

Cette gratification sera versée chaque mois.

Le conseil municipal approuve la convention à signer avec l'université Savoie Mont Blanc et la gratification à verser au stagiaire. (Votants: 42, pour: 42)

8. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE DROIT À CONGÉS D'UN AGENT DANS LE CADRE $\underline{\mathsf{D}}'\mathsf{UNE}\ \mathsf{MUTATION}\ \mathsf{AVEC}\ \mathsf{LA}\ \mathsf{COMMUNE}\ \mathsf{DE}$ BOURG SAINT MAURICE

Monsieur Pierre Gonthier présente la convention de transfert de droit à congés qui a pour objet de fixer les modalités financières de transfert des jours de congés épargnés par un agent dans un Compte Epargne Temps précédemment à sa mutation.

La demande de mutation concerne un agent de la commune de Bourg Saint Maurice vers la commune de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la convention de transfert de droit à congés d'un agent à signer avec la commune de Bourg Saint Maurice. (Votants: 42, pour: 42)

9. CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) RELATIVE À L'ENCADREMENT DES JEUNES PENDANT L'ÉTÉ 2018

Considérant la nécessité de recruter du personnel pour l'entretien des forêts chaque été, et de désigner l'ONF pour l'encadrement de ces chantiers d'été, monsieur Pierre Gonthier rappelle que la signature d'une convention avec l'ONF pour l'encadrement de ces jeunes, employés par la commune, est nécessaire. Cette convention est conclue pour la période du 9 juillet au 24 août 2018 inclus. Monsieur Pierre Gonthier précise que le coût de location d'un véhicule n'est pas pris en compte dans la présente convention et fait l'objet d'un devis séparé, sur lequel il conviendra de statuer.

Le conseil municipal approuve la convention avec l'ONF pour l'encadrement de personnel durant la période estivale 2018. (Votants: 42, pour: 42)

10. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECH-

Considérant la nécessité de recruter du personnel pour l'entretien des forêts chaque été, monsieur Pierre Gon-THIER propose la création de 8 postes pour l'été 2018, soit 4 pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août.

Comme prévu dans la convention conclue avec l'office national des forêts (ONF), ces jeunes seront encadrés par les agents de l'ONF durant leurs missions.

Le conseil municipal approuve la création de 4 postes d'adjoints techniques saisonniers, pour un temps de travail de 35 H, encadrés par l'ONF, comme suit :

- 4 pour la période du 9 juillet au 31 juillet 2018 inclus,

- 4 pour la période du 1er au 24 août 2018 inclus. (Votants: 42, pour: 42)

Marchés publics - Travaux

11. Requalification de l'entrée de PLAGNE CENTRE : RÉSULTATS DE LA RE-LANCE D'UNE CONSULTATION POUR LE 9 Doublages-Cloisons-Faux PLAFONDS-PEINTURES

Monsieur Gérard Montillet explique que la commission d'appel d'offres avait attribué le lot 9 du marché de requalification de l'entrée de Plagne Centre à l'entreprise Cogne Marion.

Cette entreprise ayant demandé la résiliation de son marché, il a donc été nécessaire de relancer une consultation pour ce lot suivant une procédure adaptée.

Le résultat de la consultation est le suivant :

147 994,43 € HT 1er Entreprise Nebihu 2ème Entreprise Revolta Bleaudeau 185 261,53 € HT 3ème Entreprise Laissus 196 568,19 € HT Le conseil municipal approuve l'attribution du lot n°9 du marché de la requalification de la Place Perrière à l'entreprise Nebihu. (Votants: 42, pour: 42)

12. Avenant au marché \ll Travaux D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE, DE RÉ-NOVATION ET D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL >>

Monsieur Gérard Montillet informe le conseil municipal que le marché d'éclairage public de la commune historique de Macot La Plagne arrive à échéance le 30 août 2018. Il ajoute qu'une étude est actuellement menée pour optimiser l'éclairage public sur l'ensemble des communes historiques de La Plagne Tarentaise, et qu'il conviendrait d'attendre la fin de cette étude pour relancer le marché. Cette étude devant se terminer au 1er trimestre 2019 il est nécessaire, afin de permettre à la collectivité de continuer à assurer l'entretien de ses réseaux d'éclairage public, de signer un avenant de prolongation au marché d'éclairage public jusqu'à fin avril 2019 en élargissant son périmètre à l'ensemble du territoire de la commune de La Plagne Tarentaise.

Suite à l'interrogation de monsieur Daniel Renaud sur la finalité de l'étude, monsieur Gérard Montillet explique que l'objectif est de réaliser un état des lieux du réseau afin de trouver des pistes d'amélioration, de mettre à jour les abonnements, en supprimer certains afin de réaliser des économies.

A ce titre, monsieur Guy Pellicier informe que la commune déléguée de Valezan souhaite mettre en place une radiolite dans le but de diminuer les nombres d'heures d'éclairage et de réaliser ainsi des économies.

Le conseil municipal approuve l'avenant de prolongation au marché d'éclairage public jusqu'à fin avril 2019.

(Votants: 42, pour: 42)

13. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCO-LAIRE DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Gérard Montillet informe le conseil municipal du projet d'aménagement d'un accueil périscolaire dans les locaux de l'école de Plagne Centre.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 28 000,00 € HT; Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter la CAF afin de bénéficier d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette prestation et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les travaux.

Le conseil municipal décide de solliciter le partenaire énoncé, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

14. DÉCLARATION AUTORITÉ ORGANI-SATRICE DE LA MOBILITÉ

Monsieur le maire explique que pour organiser le transport de la clientèle par navettes pour les différentes stations de ski, les communes historiques de Bellentre et de Macot La Plagne avaient dû créer deux Périmètres de Transport Urbain (PTU) correspondant à la zone de Montchavin-La Plagne et à la zone des Stations d'altitude de La Plagne. La compétence d'organisation de cette mobilité avait été transférée au Département, puis ensuite à la Région.

La Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ont supprimé la notion d'Autorité Organisatrice de Transports (AOT) et de Périmètre de Transport Urbain (PTU) à instituer, au profit de celle de ressort territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Il convient donc d'acter la prise de compétence d'organisation de la mobilité par la commune de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal décide d'acter la prise de compétence d'organisation de la mobilité par la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, pour : 42)

15. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LE CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE DES BAINS DE BELLE PLAGNE

Monsieur Gérard Montillet rappelle la réhabilitation du centre de forme de Belle Plagne suite à l'explosion du 19 janvier 2015. Il précise que l'exploitation de cette structure se fera sous forme de concession de service.

Monsieur Gérard Montillet explique qu'une procédure a été mise en œuvre pour désigner le candidat.

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 25 janvier 2018 à 12 heures.

Deux plis ont été reçus, celui de la société RECREA et celui de la société DEEP NATURE SAVOIE.

Les candidatures ont été examinées par la commission ad hoc qui avait été constituée.

Certains éléments étaient manquants, et les candidats ont été invités à compléter leur candidature dans un délai identique.

Les éléments ont été transmis et les candidatures, qui

étaient complètes, ont été analysées.

Il a été constaté que la société RECREA était clairement expérimentée dans le domaine de la gestion des équipements nautiques et aquatiques. Son expérience parait moindre pour la gestion de centres de bien-être types SPA. Ceci étant, les références fournies dans le domaine aquatique permettent de considérer ses capacités techniques comme établies. S'agissant de ses capacités financières, elles sont jugées satisfaisantes notamment au regard du bilan de 2016.

Pour la société DEEP NATURE SAVOIE, il a été relevé que cette société présentait en dépit d'un capital social relativement faible, de bonnes garanties financières et une expérience dans le domaine de la gestion de centre de bien-être.

Les candidatures étant conformes aux attentes de la Commune, les offres, qui étaient complètes, ont été analysées. A l'issue de l'analyse des offres remises par les sociétés, il est apparu que ces offres étaient satisfaisantes et que les négociations pouvaient être engagées avec les deux sociétés.

Les négociations ont eu lieu les 20 et 22 février 2018. A l'issue, il a été demandé aux sociétés de remettre une offre modifiée le 1er mars 2018 avant 12h00.

Des précisions ont ensuite été demandées aux deux sociétés et une analyse finale a été menée (le projet de contrat est joint à la présente délibération).

Cette analyse a été menée conformément aux critères qui avaient été annoncés dans les dispositions du règlement de consultation et le choix de la commission ad'hoc s'est portée sur DEEP NATURE.

Le conseil municipal approuve l'attribution de la concession de service des Bains de Belle Plagne à la société DEEP NATURE dans les conditions présentées. (Votants : 42, pour : 42)

16. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LE BAIL COMMERCIAL DU BOWLING DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Patrice Merel rappelle la requalification de la place Perrière à Plagne Centre et la réalisation d'un bowling.

Monsieur Patrice Merel précise qu'un appel à candidatures a été lancé début janvier 2018 ayant pour objet de désigner un exploitant pour assurer la gestion et l'exploitation d'une activité de bowling et de débit de boissons sous forme de bail commercial.

Le local à destination du bowling dont la commune est propriétaire présente une surface commerciale de 489m2. Les réponses à l'appel à candidature ont été reçues le 28 Février 2018 et ont fait l'objet d'une phase de négociation avec audition des candidats par le COPIL Commerce constitué pour l'occasion. A l'issue de l'audition du 16 Mars 2018, le COPIL Commerce a attribué le bail commercial au candidat Paclet Nicolas & Montmayeur Pierre.

Monsieur Patrice Merel indique que la conclusion du contrat de bail se fera pour une durée de 9 ans et pour un loyer annuel de :

- Pour les 6 premières années un loyer de 5% du CA et un loyer minimum annuel de 17500€HT.
- Pour les 3 dernières années un loyer de 10% du CA et un loyer minimum annuel de 17500€ HT.

Le candidat supportera l'ensemble des charges afférentes à son local (eau, électricité, assainissement, taxes, impôts, redevance...) et s'engage à adhérer à l'office de tourisme de La Grande Plagne (pack partenaire premium ou équivalent). Le conseil municipal approuve l'attribution du bail commercial du bowling de Plagne Centre à MM. Pierre Mont-MAYEUR et Nicolas PACLET dans les conditions énoncées. (Votants: 42, pour: 42)

Urbanisme

17. AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT OFFICE NATIONAL DES FORÊTS/SO-CIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE - COMMUNES DÉLÉGUÉES DE BELLENTRE ET DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Roland RICHERMOZ explique que la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) souhaite réaliser un élargissement d'une dizaine de mètres sur la partie amont du tapis roulant à Plan Bois (côté forêt). Ceci pour des questions de sécurité et pour faciliter le déneigement du tapis l'hiver.

Ce projet nécessite un défrichement d'environ 541 m² en forêts communales de Bellentre et de Macot La Plagne qui bénéficient du régime forestier.

Monsieur Roland RICHERMOZ indique que compte tenu des enjeux estimés sur les zones à défricher, des mesures compensatoires seront demandées pour un montant de 519 € TTC. Ces mesures compensatoires consisteront à réaliser soit un dépressage sur une zone de régénération dense ou à réaliser du crochetage sur des trouées de régénération sur l'Esselet. Ces travaux devront être financés par la SAP.

Monsieur Anthony Favre souhaite qu'il soit bien précisé que l'élargissement ne doit pas s'étendre du côté de Pierre Blanche.

Le conseil municipal décide de solliciter le Ministère de l'agriculture aux fins d'obtention d'une autorisation de défrichement de 541 m² sur les parcelles concernées par l'élargissement souhaité par la SAP. (Votants : 42, pour : 42)

18. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Monsieur Daniel Renaud explique que cette convention concerne le passage sur une parcelle communale d'une ligne électrique pour un particulier.

La parcelle communale concernée est la suivante : 093 section YD n° 515 – Chemin des Lognes – La Côte d'Aime. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle citée ci-dessus. (Votants: 42, pour : 42)

Monsieur Emmanuel Girond intègre la séance à 19h45.

19. Acquisition d'une maison à Montméry — commune déléguée de La Côte d'Aime

Dans le cadre de la création d'un musée au village de Montméry à la Côte d'Aime, monsieur le maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir la maison cadastrée 093 section ZW n° 410 d'une superficie de 78m² au prix global de 55 000€. Le propriétaire ayant d'ores et déjà accepté de céder la maison après négociation.

Avec le projet de développement du vélo à assistance électrique, l'existence de l'auberge de Valezan, ce musée permettrait de continuer à dynamiser le versant du soleil. Monsieur Alain Ollinet trouve que le coût est encore élevé. Il demande quel était le tarif initial.

Monsieur le maire indique que le propriétaire en demandait 65 000 euros.

Monsieur Joël Ougier Simonin n'est pas contre le projet mais ne souhaite pas voter cette décision si les élus de la commune concernée ne sont pas tous d'accord.

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de la maison cadastrée 093 Section ZW n° 410 d'une superficie de 78m² au prix global de 55 000€. (Votants : 43, pour : 31, abstentions : 12, Patricia Marchand Maillet, Joel Ougier Simonin, Isabelle Girod Gedda + pouvoir Sylvie Emprin, Daniel Servajean, Pierre Ougier, Valérie Ferrari + pouvoir Anthony Tresallet, Alain Ollinet, Jean Luc Blanchet, Charles Bouzon)

20. AUTORISATION ACCORDÉE À LA **SAP** DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur Patrice MEREL fait part du projet de la société d'Aménagement de La Plagne (SAP) d'agrandir le local des pisteurs d'une trentaine de m² situé en haut du funiplagne à la Grande Rochette.

Monsieur Patrice Merel ajoute que les toilettes publiques seront également rénovées.

La société d'aménagement de La Plagne sollicite la commune de La Plagne Tarentaise afin qu'elle l'autorise à déposer une demande de permis de construire sur la Section N n° 831 et 832 aux Ravines Blanches.

Le conseil municipal autorise la Société d'Aménagement de La Plagne à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales Section N n° 831 et 832 aux Ravines Blanches (la Grande Rochette). (Votants : 43, pour : 43)

21. ENFOUISSEMENT RÉSEAU D'ASSAI-NISSEMENT À VALEZAN : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES AUTORISATIONS DE PASSAGE SUR TERRAINS PRIVÉS

Monsieur Guy Pellicier explique que la Régie d'Assainissement de la Plagne Tarentaise souhaite construire un réseau d'assainissement sur la commune déléguée de Valezan. Après avoir obtenu les accords des propriétaires des terrains concernés, il convient aujourd'hui de conventionner avec ces derniers pour régulariser les autorisations. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les conventions passées avec les propriétaires concernés dans le cadre de la réalisation d'un réseau d'assainissement à Valezan. (Votants : 43, pour : 43)

Questions Diverses

Information dans le cadre des délégations du maire : signature des marchés (liste des MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui a été accordée au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Tarifs des cimetières — commune La Plagne Tarentaise

Monsieur Anthony Favre indique que les tarifs concernant les cimetières de la commune de La Plagne Tarentaise sont très disparates. Il suggère de lancer une réflexion afin d'envisager une harmonisation des tarifs.

__ISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC			
MAPA17/13	Aménagement salle hors sacs Les Coches						
	Lot 9 Plomberie/ventilation	Idex	31 000 €	37 200,00 €			
MAPA18/11	Mission MOE restructuration des réseaux AEP la Côte d'Aime	Safège	52 890,97 €	63 469,16 €			

Compte rendu conseil communal Macot La Plagne

Conseil communal Lundi 16 avril 2018

Présents: M. Jean Luc Boch, maire,

Mmes Séverine Brun, Christiane Charrière, MM. René Al-LAMAND, Patrice Merel, Gérard Montillet, adjoints

Mmes Fabienne Astier, Myriam Montmayeur, Marion Lizeroux, Patricia Bérard, Corine Michelas, MM. Joël Ougier Simonin, Stéfan Koumanov, Pierre Ougier, conseillers municipaux,

Excusée : Mme Evelyne Faggianelli, conseillère municipale

Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche, Raphaël Ougier, conseillers municipaux

COURSES D'ORIENTATION

Monsieur Bernard Hanrard et madame Marion Lizeroux présentent au conseil municipal le principe de la course d'orientation. Ils expliquent que messieurs Jean Christophe Martinez et Cédrick Astigarraga leur ont proposé ce concept pour la Plagne Tarentaise, et qu'ils ont trouvé l'idée intéressante.

Le coût d'investissement est relativement simple et n'engendre aucun coût de fonctionnement supplémentaire. De plus, les événements liés à ces pratiques sont très intéressants pour la commune et la station.

Un club est spécialisé et se propose d'accompagner la commune pour la cartographier.

Un projet est présenté au conseil communal.

Monsieur Bernard Hanrard indique que cette pratique présente plusieurs atouts :

- Touristique
- Ludique et pédagogique pour les enfants et scolaires
- Sportif: course d'orientation pour les fondeurs
- Pour les vélos à assistance électrique également
- Et l'idée serait de pouvoir l'adapter en ski alpin, avec un parcours permanent.

Les parcours peuvent être adaptés, et la difficulté peut être modulée.

Des boitiers (en bois avec poinçons pour les validations de parcours) sont présentés aux membres du conseil communal. Monsieur René Allamand s'interroge sur le support, et demande s'il n'est pas possible d'adapter les cartes au format numérique (applis téléphone).

L'investissement présenté (réalisation des cartes, réalisation de parcours qui peuvent être modifiés) est un chiffrage calculé uniquement pour les cartes. Un coût supplémentaire serait donc à prévoir pour adapter ces cartes et ces parcours au format numérique.

Madame Marion Lizeroux indique que cette pratique est placée sous l'égide de la fédération française de course d'orientation, qui organise les manifestations autour de ce sport et loisir.

Pour l'ensemble de la Plagne Tarentaise, l'investissement a été chiffré à 10 800 HT.

Monsieur Patrice Merel demande s'il n'est pas possible d'organiser un évènement sur l'ensemble de La Plagne Tarentaise. Monsieur Jean Christophe Martinez indique que c'est tout à fait envisageable.

Le concept est déclinable été hiver et l'idée est jugée très bonne par le conseil communal

Le conseil communal valide le projet et demande qu'il soit présenté en conseil municipal.

REMARQUES FONCTIONNEMENT OFFICE DU TOU-RISME/COMMUNE

Stationnement : Madame Patricia Bérard fait part de nombreuses plaintes des clients titulaires de cartes bancaires étrangères car il leur est impossible de payer le stationnement avec ces dernières. Ce dysfonctionnement est à régler avec SAGS. Il est cependant dommage que cette remarque nous parvienne en fin de saison via l'Office du Tourisme alors que la commune paie le prestataire SAGS pour réaliser cette mission et rendre compte à la collectivité de difficultés rencontrées.

Le conseil communal souhaite que ce point de blocage soit réglé (SAGS/Trésorerie municipale) Le point a été repris depuis par la DGFIP.

Billets SNCF: il est impossible actuellement de les modifier. Monsieur le maire rappelle que le futur aménagement prévoit une borne pour que les clients puissent modifier les billets ou en acheter.

Monsieur le maire indique qu'une réunion est programmée avec le responsable régional de gare et connexions de la SNCF afin d'évoquer la fermeture possible de la gare d'Aime la Plagne. Les élus contestent cette hypothèse, et souhaitent mettre en avant lors de cette rencontre, la nécessité pour La Plagne de conserver cette gare, dont la fermeture aggraverait considérablement la saturation du réseau routier.

Après plusieurs réunions avec les maires des stations de tarentaise, ainsi que les élus du Conseil Départemental, il ressort que les liaisons entre la SNCF et la station (liaisons gare/station) ne sont pas satisfaisantes.

Monsieur le maire souligne que nos stations ont encore des efforts à faire concernant la qualité de l'accueil.

Saisonniers: les socio professionnels ont fait part de leurs difficultés avec les saisonniers embauchés cet hiver. Il est de plus en plus difficile de trouver des employés qui finissent la saison, d'où un turn-over important.

Point positif : le caravaneige affiche cette année un bilan de satisfaction positif, du notamment à la « non cohabitation » des camions aménagés et des campings cars. La création du stationnement à Plagne 1800 a en effet permis de régler les difficultés rencontrées l'hiver dernier.

Salle des congrès: en raison des travaux, il a été demandé de ne pas utiliser cette salle pendant la durée des travaux cet été et en intersaison (nuisances et sécurité). Monsieur le maire insiste pour que cette salle reste disponible en soirée, les travaux n'étant pas programmés après 18h00.

Le conseil communal prend acte de cette remarque.

Madame Patricia Bérard souhaite proposer que la collectivité récupère certains fauteuils de la salle du cinéma de Bellecote, afin de les installer dans la salle des congrès (dans l'un des modules de la salle); pour l'instant quand la salle est réservée, seuls 2/3 de la salle sont réservés. Ainsi, lors de l'organisation de spectacles, il serait possible de libérer plus d'espace, et de proposer des visionnages de films dans cette salle.

Pour l'utilisation des fauteuils, monsieur Patrice MEREL indique qu'il faut au préalable faire réaliser une étude de faisabilité (sécurité, confort, chauffage...). Le fait d'installer des fauteuils fixes (devant la scène) mérite réflexion

Le conseil communal souhaite se donner le temps de la réflexion quant à cette proposition.

COURSIVES BELLE PLAGNE

Monsieur le maire rappelle au conseil communal l'effondrement d'une partie des coursives à Belle Plagne. Madame Patricia Bérard indique que les toits des coursives sont en train d'être dégagés petit à petit et qu'elles seront donc ré ouvertes au fur et à mesure. Monsieur le maire rappelle que ces coursives appartiennent en majeure partie aux copropriétés, il rappelle qu'auparavant les toits étaient déneigés, or cette année il constate que le déneigement a fait défaut. Monsieur Patrice Merel ajoute que l'entretien des coursives n'a pas été effectué régulièrement, et que certaines parties se sont dégradées. Le conseil communal souhaite qu'un Courrier soit envoyé aux copropriétés pour leur demander une étude structure sur l'ensemble de ces coursives. (Courrier envoyé en attente du retour de l'étude).

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Monsieur Joël Ougier Simonin souhaite qu'un courrier soit envoyé à l'ONF, afin de contester une circulaire interdisant aux collectivités d'accorder les autorisations pour la coupe et la vente du bois d'affouage. Les élus de La Plagne Tarentaise ont validé cette proposition.

Cette mesure interdit donc désormais à tout privé de faire du bois sans passer par un professionnel.

Le conseil communal souhaite qu'un courrier soit envoyé pour contester cette mesure. (Le courrier a été rédigé et envoyé depuis aux différents services de l'ONF ainsi qu'au directeur, aux parlementaires et au conseil départemental de la Savoie).

COMMISSION SCOLAIRE

Mme Christiane Charrière informe le conseil communal que les familles ont été entendues, et que ces entretiens se sont biens déroulés. Mesdames Fabienne Astier et Christiane Charrière indiquent que les conditions de dérogation à la carte scolaire vont être retravaillées, lors d'une réunion programmée jeudi 19/04.

Mme Christiane Charrière souligne que les élus travaillent ensemble sur l'organisation des écoles et une demande de rendez-vous a été envoyée à la direction académique. Mmes Fabienne Astier et Christiane Charrière trouvent important de conserver les petites sections à MONTCHAVIN, et souhaitent que les élus de la commission travaillent ensemble pour trouver la meilleure organisation possible. Mmes Fabienne Astier et Christiane Charrière font un retour positif des commissions et du travail constructif engagé par tous les élus de cette commission.

Le conseil communal prend acte de ces éléments nouveaux et notamment du fait qu'une délibération sera proposée au prochain conseil municipal du 14 mai pour modifier les conditions de dérogation de la carte scolaire.

TRAVAUX ESTIVAUX

 Concernant la reprise du chantier des Lodges, et en raison de la hauteur de neige, certains désagréments ont dû être pris en compte. Le déneigement des talus en bordure de route prendra plus de temps que prévu, et l'installation de la grue a nécessité la mise en place d'un alternat temporaire. Monsieur le maire rappelle qu'il est important de communiquer en amont, afin d'éviter les retours négatifs et critiques des usagers et des socioprofessionnels.

- Le déneigement de la place perrière est bien avancé également. Des entreprises ont été mandatées pour déneiger la fosse creusée cet automne, en veillant à ne pas endommager les pieux installés pour la construction du bâtiment de Plagne Centre.

Monsieur Gérard Montillet indique que le camion de la Communauté de communes des Versants d'Aime (Cova) ne pouvait plus s'engager sur la rampe de Plagne Centre, en raison d'une pente beaucoup trop importante. Cette difficulté avait été signalée par les techniciens de la Cova. Des travaux ont donc été réalisés de manière urgente, ce qui a provoqué des retours très négatifs sur Facebook. Il est à noter que la rampe est souvent gelée, avec un pourcentage de 12/14 %, ce qui est très compliqué et dangereux.

Une solution devra donc être trouvée pour régler de manière définitive ce problème.

Le conseil communal prend acte de ces informations.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

Conseil communal Lundi 19 mars 2018

Présents: M.Anthony Favre, maire

Mmes Marie Suzanne Groetzinger, Maryse Buthod, MM.

Roger Poussin, Roland Richermoz, adjoints

Mmes Isabelle Girod Gedda, Valérie Ferrari, Patricia Marchand Maillet, Sylvie Emprin, MM. Didier Anxionnaz, Jérémy Bornand, Francis Dancre, Anthony Tresallet, conseillers municipaux,

Absents - Excusés : MM. Yann Allain, Emmanuel Girond, conseillers municipaux

1. Information Affaire « Tiffany Alicia» (Audience prévue le 10/12/2018)

L'audience a été fixée au 10 décembre 2018. Jérémy Bornand demande quel est le but de cette nouvelle procédure.

Monsieur Anthony Favre répond qu'une nouvelle expertise est demandée pour revoir à la baisse le montant que la commune a dû payer car notre expert ne constate pas le même préjudice, qui pourrait être bien inférieur à la charge communale.

2. POINT SUR WIFI GRATUIT STATION

La demande de la société Neptune est d'avoir un référent sur la commune déléguée de Bellentre. Monsieur Anthony Favre expose qu'il existe déjà un élu référent au niveau de La Plagne Tarentaise mais il en faudrait un également pour la commune déléguée de Bellentre. Une étude est en effet envisagée pour distribuer le WIFI gratuit sur la station de Montchavin-La Plagne. Madame Patricia Marchand Maillet se propose pour être référente sur la commune déléguée de Bellentre. Elle prendra contact et travaillera avec Monsieur Freddy Витнор, élu référent au niveau de La Plagne Tarentaise. Réflexion à mener également avec la SAP.

3. Information sur lettre de M. Vincent Rolland concernant le devenir du centre météo de Bourg Saint Maurice

Monsieur Anthony Favre informe avoir reçu un courrier de Monsieur Vincent Rolland concernant le devenir du centre météo de Bourg-Saint-Maurice. En effet, cette station météo est menacée de fermeture, ce qui inquiète particulièrement les élus de Tarentaise car des spécialistes travaillent dans ce centre et ceci est essentiel pour la sécurité notamment pour les communes supports de stations.

En effet, la Tarentaise compte à elle seule 400 000 lits touristiques, il nous faut donc des points précis nivométéorologiques. Si cette prestation n'est plus assurée par l'Etat comme actuellement, il faudra nécessairement embaucher ces spécialistes par les communes. Dossier à suivre.

4. Désignation d'un référent sur le dossier Maison de services au public (COVA)

La Communauté de communes des Versants d'Aime a sollicité les communes intéressées par le dispositif pour désigner un élu référent. Madame Marie-Suzanne Groetzinger se porte volontaire pour être la référente au niveau de la commune déléguée de Bellentre. Elle explique qu'une réunion d'échanges et d'informations concernant la mise en place d'une maison de services au public et d'un point informations seniors sur le territoire de la COVA se tiendra le 21 mars et qu'elle tien-

dra les conseillers au courant de l'avancée du projet, le but étant de pouvoir assurer des permanences, dans les communes déléguées qui le souhaitent, de divers services pour aider ou assister les administrés dans leurs démarches administratives quotidiennes.

5. Présentation Tour de Tarentaise — Tour de France — Tour Savoie Mont Blanc

Madame Valérie Ferrari indique que les organisateurs du Tour de Tarentaise qui aura lieu fin juillet viendront présenter le projet au conseil communal du mois d'avril. Par ailleurs, elle expose aux conseillers que le Tour de France passe dans notre région les 18 et 19 juillet. La 12ème étape partira en effet de Bourg-Saint-Maurice pour rejoindre l'Alpes d'Huez.

Madame Valérie Ferrari informe les conseillers du passage du Tour Savoie Mont Blanc entre le 21 et le 24 juin; le 23 juin, les coureurs passeront par la « route de derrière » menant de Landry à Macot-la-Plagne.

6. Présentation projet Espace show

Madame Valérie Ferrari explique son idée de transformer cette salle en espace ludique. Compte tenu de la hauteur sous plafond supérieure à 5 mètres, il est envisagé l'installation de trampolines et de jeux pour les enfants. L'idée est de pouvoir gérer ces équipements avec un minimum de personnel. Madame Valérie Ferrari souhaite recueillir l'avis du conseil communal quant à la gestion de cet équipement : gestion communale ou délégation ? A son avis, compte tenu de l'activité uniquement saisonnière, la rentabilité pour le délégataire sera à étudier. Il faudra certainement que les activités soient payantes, qu'une vente de boissons et snacks soit prévue, etc. Elle craint donc une concurrence pour les commerces alentours ; alors qu'en gestion directe, ces activités pourraient être proposées en après-ski gratuit.

Madame Patricia Marchand Maillet trouve l'idée très intéressante et suggère d'aménager un coin pour les plus petits et un coin pour les plus grands.

Madame Valérie Ferrari a d'ores et déjà pris contact avec plusieurs prestataires et fournisseurs pour prendre des idées. Il est envisagé également d'avoir des structures modulables pour l'été et pouvoir ouvrir les portes vers l'extérieur.

Monsieur Jérémy Bornand questionne sur le coût de cet équipement. Valérie Ferrari lui répond que c'est un investissement certes conséquent au départ mais que les frais de fonctionnement et de personnel devraient être moindres. Une discussion s'engage sur la gratuité pour l'accès à ces équipements et il est suggéré par exemple la gratuité aux détenteurs de la carte d'hôtes (à suivre lors de la mise en place). Monsieur Roger Poussin souhaite que l'esprit reste sur le fait de consolider le LABEL Famille + et que l'offre et la gratuité soient faite à destination des familles et des enfants. Monsieur Anthony Favre souhaite définir les « tranches d'âges cibles » 5-12 ans, 7-12 ans... pour les trampolines et les jeux types « pyramide » pour les plus petits. A voir.

Monsieur Anthony Tresallet dit qu'il s'agira d'une zone « espace jeux » comme à la sortie du village de Bellentre mais en indoor.

Monsieur Anthony Favre demande l'avis du conseil communal par rapport à une délégation ou une gestion communale. La gestion communale est choisie à l'unanimité tout comme la gratuité et le conseil communal charge Valérie Ferrari d'avancer sur le projet.

7. LABEL FAMILLE +

Ayant évoqué l'esprit du Label famille +, monsieur Anthony Favre demande d'évoquer directement le point sur le label famille + et passe la parole à monsieur Roger Poussin qui explique qu'un bilan est fait tous les trois ans, que l'audit récent de la commune s'est bien passé et qu'il a bon espoir de conserver ce label. Des points positifs ont en effet été mis en avant tels l'énorme implication des élus et l'investissement public. Un point négatif a néanmoins été soulevé quant à l'investissement « du/des privés (acteurs économiques) » où il ressort de grands points faibles.

Le résultat de l'audit sera communiqué au conseil communal à réception.

8. Point sur la régie de l'eau — information prélèvement

Monsieur Anthony Favre donne la parole à monsieur Roland Richermoz qui indique qu'il faut désormais faire apparaître sur les factures d'eau, une ligne « prélèvement » afin de se conformer à la réglementation de l'Agence de l'eau.

Monsieur Anthony FAVRE indique en effet que l'idée est de mettre en place cette taxe mais, pour ne pas alourdir le prix de leur facture d'eau à régler par les administrés, le tarif de l'abonnement serait diminué à due concurrence en partant sur la moyenne des taux appliqués jusque là. Il demande donc à monsieur Roland RICHERMOZ de voir ce que cela pourrait représenter pour une facture avec une consommation estimée à 120m³ (consommation moyenne d'un foyer)

9. DEMANDE POUR LOCAL LES COCHES

Monsieur Anthony FAVRE indique avoir reçu une demande d'un ostéopathe qui prospecte pour un local aux Coches et qui viendra le voir lors de la prochaine permanence. L'idée est de voir aussi si cette activité ne risque pas de décourager les kinésithérapeutes nouvellement installés à Montchavin et qui souhaitent exercer à l'année.

10. Dossier fonciers (Annie Marchand Maillet- Bellentre – Lotissements Bonconseil et Montchavin - ...)

Dossier Annie Marchand Maillet: Monsieur Roland Richermoz expose que Madame Annie Marchand Maillet souhaite acquérir un « bout de parcelle » à Bellentre chef-lieu. Les frais de notaire seraient à sa charge. La commune n'a pas besoin de cette parcelle. Roland Richermoz demande le prix de vente pour ces quelques m² afin de prévoir la délibération au prochain conseil municipal.

Anthony Tresallet concerné par ce dossier quitte la salle et ne prend part « au vote ». Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité pour vendre à Madame Annie Marchand Maillet les quelques m² de la parcelle numéro 1923 au prix de 1€ symbolique.

<u>Dossier Lotissement de Montchavin</u>: Monsieur Roger Poussin explique que le 7 mars 2018, un point a été fait en présence du Directeur de l'urbanisme à La Plagne Tarentaise et du jeune stagiaire actuellement en poste, avec les cabinets GEODE et EPODE sur site. Il a demandé un projet de qualité avec une bonne intégration paysagère et souhaitait refaire un point sur les missions de chacun avec un calendrier prévisionnel. Il informe que les dernières acquisitions de terrains sont en cours chez le notaire.

son implication dans le cadre du traitement des terrains de sa maman.

Trois problématiques ont été relevées :

- Eaux usées : des pompes de relevage seront nécessaires
- Raccordement électrique : une ligne moyenne tension passe à proximité ; voir s'il est possible de la faire enfouir.
- Voirie : la redéfinition des accès est à voir : camping, lotissement, projet touristique à venir.

Monsieur Roger Poussin indique la suppression de places du camping (au droit du VVF) qui, par des jeux de terrassement seront déplacées et recréées un peu plus loin. Concernant le type d'habitation dudit lotissement, il est prévu des maisons individuelles mitoyennes en accession à la propriété ainsi qu'un bâtiment collectif type « OPAC», tel ceux de Bellentre chef-lieu ou Montorlin, en locatif, avec un bailleur social.

Au niveau du calendrier, le dépôt du permis d'aménager est envisagé pour le printemps/été 2018.

Lors d'un prochain conseil municipal, le budget annexe sera créé. Les critères de sélection des candidatures seront à mettre en place pour l'attribution des parcelles, sachant que le conseil communal souhaite des habitants en habitation principale.

<u>Dossier Lotissement de Bonconseil :</u> un point a été fait. monsieur Roger Poussin informe qu'au moment de ce point étape, 45 comptes fonciers étaient concernés, dont 6 impossible à acquérir car les successions ne sont pas réglées donc une DUP (déclaration d'utilité publique) est obligatoire pour pouvoir exproprier; 16 personnes ont donné un accord spontané ce qui représente environ 36%; 9 n'ont pas rendu réponse par manque d'information pour contacter les propriétaires. Les rendez-vous complémentaires ont été pris pour la négociation sachant que la négociation amiable est menée en parallèle à la procédure DUP. La mission « permis d'aménager » a été confiée à Monsieur Vincent Biays qui avait déjà travaillé pour la commune lors de l'élaboration du PLU. Concernant la Station d'Epuration (STEP), Monsieur Combet doit se rapprocher de messieurs Philippe David et Marc Pe-LISSIER pour définir l'emplacement le plus pertinent pour créer la STEP afin d'ajouter les tènements d'emprise foncière de la STEP dans les négociations. Il indique aux conseillers qu'il les tiendra régulièrement informés car ce dossier évolue de jour en jour au gré des négociations et des accords.

Il informe le conseil communal que le permis de construire de GCC a été affiché sur son terrain. Un point devra être fait par rapport aux cheminements alentours et donc voir si le projet GCC peut apporter, via une réflexion d'ensemble, des solutions aux problématiques actuelles des cheminements des résidences à proximité.

11. Point sur les écoles

Monsieur Anthony Favre et madame Isabelle GIROD GEDDA souhaitent faire un point étape concernant la situation des écoles. Pour Montchavin, un blocage a été obtenu. Ce prévisionnel tient compte des trois enfants habitant au lieu-dit « Le Chanton », or un problème lié au droit électoral a été soulevé.

Une réflexion est à mener pour réaffecter quelques logements saisonniers en logements en l'année. Des travaux sont à prévoir ainsi qu'un éventuel changement de destination.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA indique que si l'on n'arrive pas à garder la 2ème classe à Montchavin, les moyennes et grandes sections de maternelle seront obligées de descendre à Bonconseil mais il n'y a pas de transports prévus (idem les petites sections aujourd'hui).

Elle propose alors de prendre exemple sur la commune de Puy Saint Vincent qui avait chiffré un coût de transport d'environ 30 000€ annuel à la charge de la commune pour véhiculer les enfants et en parallèle avait estimé également à environ 30 000€ le coût de l'embauche d'un enseignant en maternelle (qui pourrait prendre en charge ces enfants puisque l'enseignement n'est pas obligatoire en maternelle) et ce jusqu'à l'augmentation des effectifs, permettant ainsi de conserver cette 2ème classe.

Monsieur Anthony Favre demande au conseil communal de se prononcer sur la mise en œuvre d'un dispositif équivalent sur l'école de Montchavin. A l'unanimité, les

conseillers donnent leur accord de principe.

Monsieur Roger Poussin est favorable pour ce faire jusqu'à ce que l'effectif remonte. Ceci permettrait de conserver sur site l'ATSEM et l'AVS. Monsieur Anthony Tresallet demande pourquoi cette solution n'avait pas été envisagée sur l'école du chef-lieu lorsqu'une classe a été fermée. Il redoute des remarques de parents scolarisés à Bellentre chef-lieu sur ce point mais il est répondu que ce dispositif n'est possible que pour des enfants de maternelles dont la scolarité n'est pas obligatoire et n'est pas possible pour des enfants en primaire, les instituteurs étant nommés par l'Education Nationale et ne pouvant donc être embauchés « en direct » par la collectivité.

(Dernière minute : Concernant le point école et plus particulièrement sur la discussion relative à la mise en place d'une classe de maternelle par la commune, cette possibilité n'est plus d'actualité depuis l'annonce de Monsieur le Président de La République de rendre obligatoire l'école dès 3 ans à compter de 2019.

Un tel dispositif ne pouvant être mis en place pour seulement 1 an).

12. DÉFRICHEMENT

Une délibération proposée par l'ONF concernant des projets de défrichements est à présenter au prochain conseil municipal. Monsieur Roland RICHERMOZ présente les différentes localisations et projets envisagés notamment concernant le téléski de Plan Bois et la piste des Myrtilles. Le projet concernant la piste « Pierres Blanches » est quant à lui à revoir et est donc repoussé.

13. RISQUE D'ÉBOULEMENTS À BONCONSEIL

Monsieur Francis Dancre indique avoir pris des photographies du site laissant apparaître des blocs, rochers, cailloux... pouvant « descendre ».

Monsieur Anthony Favre lui demande de transmettre ces clichés aux services techniques de La Plagne Tarentaise pour suite à donner et prévoir éventuellement une purge. Il demande également à monsieur Francis Dancre de se rapporter au rapport de GEOLITHE qui avait été rédigé et de le transmettre également aux services techniques.

(Dernière minute : Anthony Favre indique que les services techniques sont intervenus sur site à la demande de Francis Dancre et qu'un gros nettoyage a été fait.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Compte rendu conseil communal La Côte d'Aime

CONSEIL COMMUNAL JEUDI 22 MARS 2018

Présents: M.Daniel RENAUD, maire délégué,

MM. René Luiset, Freddy Buthod Garçon, Charles Bouzon, adjoints

MM. Jean Luc Blanchet, Alain Ollinet, Daniel Servajean, conseillers municipaux,

Absents - Excusés : Madame Martine Hoën, adjointe, MM. Marcel Sylvestre, Lionel Tardy, , conseillers municipaux

1. Intempéries du 08 au 09 janvier 2018

Suite aux intempéries de Janvier, il est demandé aux propriétaires qui ont subi des dommages de faire une déclaration à leur assurance qui se mettra en rapport avec celle de la commune pour examiner une éventuelle prise en charge.

2. Voies d'accès en montagne

Suite aux intempéries ayant affecté les voies d'accès en montagne, des visites seront effectuées à la fonte des neiges pour exécuter des travaux d'urgence. L'Office Nationale des Forêts est missionné pour sécuriser les accès, un nombre élevé d'arbres cassés se retrouvant en travers des voiries ayant été constaté.

3. CONDUITE D'EAU PLUVIALE AU VILLARD

Une conduite d'eau pluviale privée au Villard desservant plusieurs propriétaires s'étant bouchée, une réunion a eu lieu entre tous les usagers et les représentants de la commune pour en débattre.

Les propriétaires desservis se sont mis d'accord pour remettre en état cette canalisation

4. REFUGE DE LA BALME

Lors du lancement de l'appel à candidature pour la délégation de service public du Refuge de la Balme, 3 candidatures ont été déposées.

La commission d'appel d'offres de La Plagne Tarentaise a désigné madame Violaine Duc et monsieur Cédric Verollet comme attributaires.

5. CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DU VILLARD

Après de nombreus échanges entre les parents d'élèves, les conseillers et la police municipale, un plan de circulation sera mis en place pour assurer la sécurité des enfants autour de l'école et du cheminement de dépose du car scolaire.

Une information sera faite auprès des riverains et sur les panneaux d'affichage des hameaux.

6. FERMETURE D'UNE CLASSE ET CARTE SCOLAIRE

Un courrier a été adressé à l'Académie pour protester contre la fermeture d'une classe à l'école du Villard de La Côte d'Aime alors que la commune a fait de gros investissements pour rénover la cantine scolaire et inciter les parents à scolariser leurs enfants sur place.

Les élus sont d'accord pour que les décisions relatives aux dérogations soient prises par la commission scolaire après une étude au cas par cas. La commune déléguée pourra cependant donner son avis sur la décision prise.

7. Travaux ancienne école de Pierrolaz

Les travaux de l'appartement de l'ancienne école du chef lieu sont en cours. Les services techniques ont procédé à toute la démolition intérieure.

La couverture sera exécutée à partir de septembre et l'aménagement intérieur durant l'hiver 2018/2019.

8. BÂTIMENTS COMMUNAUX

Une réflexion est en cours sur les bâtiments communaux, leur coût d'entretien et leur avenir.

9. Montméry

Suite à un projet touristique soutenu par la Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime, il est proposé d'acquérir une maison transformée en musée par Monsieur GIRARD à Montméry.

Après de nombreux échanges entre la commune de La Plagne Tarentaise et la famille GIRARD, le Conseil Communal donne son accord, étant précisé que les frais inhérents à cette acquisition seront supportés par la commune déléguée de Macot La Plagne.

10. Acquisition d'un chemin communal

Le conseil communal ne donne pas son accord à un futur acquéreur d'une parcelle constructible pour lui vendre un chemin communal.

11. SÉCURISATION DES ROUTES

Une importante réflexion est menée pour sécuriser les routes de la commune.

Un contrôle routier a été mené par la police municipale de La Plagne Tarentaise au chef lieu dans un but non pas répressif afin de sensibiliser les conducteurs à leur comportement vis à vis de la vitesse. D'autres seront mis en place régulièrement aux endroits les plus dangereux. Au chef lieu et à Pré Bérard, les écluses vont être installées et un miroir a été mis en place au croisement du chemin de Sciaz.

La route de Pierrolaz a été à nouveau sécurisée par des balises. Malgré cela, certains habitants continuent de forcer le passage utilisant cette petite route à vive allure. Une barrière sera installée prochainement.

La route de Pré Boissy est elle aussi utilisée comme « raccourci » par certains conducteurs mettant en danger les riverains et les automobilistes circulant sur la RD 86 aux embranchements. Les écluses vont être remises en place et une réflexion va être menée avec les habitants. A la Grande Bergerie en face de l'ancienne école sera installé un miroir pour sécuriser la sortie des véhicules des habitants.

11. ELARGISSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL À PRÉ GIROD

La décision d'élargissement d'un chemin communal à Pré Girod nécessite le passage d'un hydrogéologue. En effet, des propriétaires ont mentionné une source d'eau qui passerait par le chemin et sous les fondations de leurs maisons et craignent le débordement de celle-ci après les travaux. Le service urbanisme de La Plagne Tarentaise a pris en charge le dossier.

12. JOURNÉE DES SENTIERS

Le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime vous invite à les accompagner le 02 juin pour l'entretien des sentiers et des ruisseaux de la commune. Amis, famille, habitants de la commune ou non, vous serez les bienvenus pour cette journée qui alliera l'éco-citoyenneté et la convivialité autour d'un déjeuner prévu à Valezan.

Pour plus de renseignements : 04 79 55 69 25.

13. Travaux d'enrobés sur la commune déléguée

Suite aux intempéries de Janvier 2018, les routes ont été dégradées. Une réunion est prévue le 14 mai 2018 pour faire le tour de la commune avec les services techniques de La Plagne Tarentaise et les élus afin d'établir un bilan des travaux à engager.

14. ROUTE DE FROMENTERIE

Un arrêté municipal de fermeture temporaire de la route a été pris afin de permettre la remise en état de l'enrobé par monsieur HARROP. La route sera coupée 14 au 18 mai 2018.

15. CENTRE ÉQUESTRE

Des travaux de remise en état sont entrepris autour du centre équestre et sur la route de la montagne. En effet, les hameaux de La Petite Bergerie et de La Grande Bergerie ont connu d'importantes dégradations suite aux intempéries de Janvier 2018.

Mais il a été constaté qu'il y a de plus en plus, sur la commune, de zones marécageuses ayant pour cause le manque d'entretien des propriétés autour des ruisseaux qui se bouchent et dont l'eau, par conséquent, s'évacue dans les prés. Il est donc rappelé aux propriétaires qu'il leur incombe d'entretenir leurs parcelles.

16. GLISSEMENT DE TERRAIN DES FOURS

Un important glissement de terrain s'est produit aux Fours menaçant une canalisation d'eau.

La communauté de commune a pris en charge le dossier. Des travaux ont été réalisés en urgence pour sécuriser la canalisation en attendant les résultats d'expertise qui déterminera les travaux définitifs à programmer.

Un arrêté interdisant la circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes est pris jusqu'à nouvel ordre depuis Bon Pas jusqu'au lieu dit les Fours. Des contrôles seront effectués.

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Commémoration de l'armistice de la seconde Guerre Mondiale

Macot La Plagne

Mardi 08 mai, Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et Georges Bérard avaient convié la population à la commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale. Sous un soleil radieux, cette cérémonie s'est déroulée en présence d'Auguste Picollet, conseiller départemental, des anciens combattants, des élus, des pompiers de La Plagne et d'Aime, du Major Decarpigny de la brigade de gendarmerie d'Aime, de l'harmonie d'Aime et de la chorale des Ainés. Suite au dépôt de gerbe avec Justine, Melvin, et Antonin, élèves à l'école de Macot chef-lieu, Jean-Luc Boch et Georges Bérard ont lu les discours transmis par l'Union Française des Anciens Combattants et par la Sécretaire d'Etat auprès de la ministre des Armées. Les personnes présentes se sont ensuite recueillies, devant le monument aux morts, à la mémoire de tous les civils ou militaires, qui ont combattu lors de la seconde guerre mondiale. Puis, Jean-Luc Восн a convié l'assistance à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Bellentre

En présense de Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et des élus, Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre avait convié, ce mardi 08 mai, les anciens combattants et les habitants à se recueillir devant le monument aux morts. Guy Bourgeois, président des anciens combattants a salué la mémoire de Gaston Cleaz Savoyen, tué lors d'une embuscade à l'étroit de Siaix, et de Philodrin Mudry, déporté et mort à l'âge de 24 ans. Avant le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité, Anthony Favre a invité l'assemblée à se recueillir devant la stèle d'Auguste Mudry, commandant militaire, député maire, précurseur et fondateur de la station de Montchavin La Plagne.



La Côte d'Aime

L'armistice de la seconde guerre mondiale a été célébrée devant le monument aux morts de la Côte d'Aime par Daniel Renaud, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime en présence de Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, des élus, des anciens combattants et de membres des opérations militaires extérieurs (OPEC) et des habitants. Suite aux discours officiels et au moment de recueillement, Daniel Renaud a convié l'ensemble des personnes présentes au vin d'honneur à la salle des Fêtes.



Valezan

Pierre Gonthier, maire de la commune déléguée de Valezan et le président des Anciens Combattants, ont convié les habitants de la commune à se recueillir devant le Monument aux Morts en mémoire de l'armistice de la seconde guerre mondiale, ce mardi 08 mai. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des anciens combattants, membres des opérations militaires extérieures (OPEC) d'élus de la commune déléguée de Valezan et des habitants. Sous un soleil radieux, Pierre Gonthier et Michel Glatigny, président des anciens combattants, ont lu les messages officiels transmis par l'Union Française des Anciens Combattants et par la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées. Ces textes rendent hommage à tous ceux, civils ou militaires, qui ont combattu lors de la seconde guerre mondiale.

Suite à ce bel hommage, Pierre Gonthier a convié l'ensemble des personnes présentes à se retrouver autour du verre de l'amitié.



La Plagne

OUVERTURE STATION ÉTÉ 2018

Champagny-en-Vanoise: du 16 juin 2018 au 1er septembre 2018 Montchavin-la-Plagne: du 30 juin 2018 au 02 septembre 2018

Sites d'altitude & Plagne Montalbert : Du 07 juillet 2018 au 1er septembre 2018

Des « E-Spots » et un Fest'e-bike à la Plagne cet été

Création inédite en France de « E-spots »



Zones ludiques et funs spécialement conçues pour les VTT électriques (VTT E), agrémentées de modules et virages relevés pour s'amuser aussi bien à la montée qu'à la descente. Ces E-Spots viennent s'intégrer sur ou à proximité immédiate des itinéraires VTT E existants.

Le Fest'e-bike Plagne — 15 août 2018 — 1ère édition



Événement grand public dédié à la découverte du VTT à assistance électrique.

La « E-balade », temps fort de la journée, est une randonnée collective gratuite, encadrée par des professionnels sur un circuit accessible à tous (VTT E et VTT) entre Plagne Centre et le Dou du Praz. A l'arrivée, un apéritif champêtre attendra les participants pour partager un moment convivial.

Au menu également : montée impossible et chronométrée sur le nouvel E-spot en VTT E, découverte du bike-park, dual slalom, course à l'américaine, tests gratuits de la gamme « E-Bike » par Haibike, show VTT trial et diverses animations funs autour du vélo.

FONCTIONNEMENT DES REMONTÉES MÉCANIQUES ÉTÉ 2018

- Les télésièges du Colorado et des Colosses seront ouverts 7 jours/ 7 durant la période d'été.
- Le Vanoise Express sera ouvert 3 jours par semaine.
- Les autres remontées mises en service, fonctionneront 5 jours par semaine du lundi au vendredi.





La Pump track

Cette pump track enrobée est la plus haute de France! Inaugurée en 2017, elle est située à Plagne Bellecôte à près de 2000 mètres d'altitude; les 3 parcours tous niveaux sont accessibles à tous en vélo, trottinette, rollers, skateboard et draisienne.

- 1 parcours vert de 500 mètres dédié à l'initiation et aux enfants.
- 1 parcours bleu mêlé à une partie rouge plus techniques Accès libre et gratuit

BIKE PARK FAMILIAL À PLAGNE CENTRE

Tous niveaux, accessible dès 5 ans avec au choix : 2 itinéraires verts, 3 bleus, 2 rouges et 1 noir Présence de patrouilleurs VTT E sur le Bike Park Ouverture du 7/07 au 1/09, 7/7 j non-stop de 9h à 17h40. Location VTT à partir de 15€ la journée forfait remontées mécaniques gratuit pour les - de 10 ans, 15€ / jour pour les + 10 ans



Commune déléguée de Macot La Plagne

PLAGNE ACCES BUS

Le «Plagne Acces bus» circulera du 09 juillet au 26 août 2018. Horaires ALTITUDE=>VALLEE

Plagne Centre	Plagne Bellecôte	Plagne 1800 - Haut	La Roche	Macot Mairie	Les Pro- vagnes Aire de Chaînage	Aime Gen- darmerie	Aime Col- lège	Base de Loisirs Plan d'eau
10h00	10h05	10h10	10h20	10h35	10h40	10h45	10h50	11h00
14h00	14h05	14h10	14h20	14h35	14h40	14h45	14h50	15h00
17h00	17h05	17h10	17h20	17h35	17h40	17h45	17h50	18h00

Horaires VALLEE =>ALTITUDE

Base de Loisirs Plan d'eau	Aime Gen- darmerie	Aime Col- lège	Les Pro- vagnes Aire de Chaînage	Macot Ecole	La Roche	Sommet de la piste de bobs- leigh	Plagne 1800 Haut	Plagne Bellecôte	Plagne Centre
	9h08	9h10	9h15	9h20	9h35	9h40	9h45	9h50	10h00
11h00	11h08	11h10	11h15	11h20	11h35	11h40	14h45	11h50	12h00
16h00	16h08	16h10	16h15	16h20	16h35	16h40	16h45	16h50	17h00
18h00	18h08	18h10	18h15	18h20	18h35	18h40	18h45	18h50	19h00

TARIFS

Tarifs Identiques pour les Adultes et les Enfants.

N°1 – ALLER / RETOUR Piéton Vallée/La Plagne : 9,90 € + 1 Ticket pour le retour

N°2 - ALLER SIMPLE VTT Vallée/La Plagne : 9,90 €

N°3 - ALLER SIMPLE VTT Vallée/Base de Loisirs : 4,50 €

N°4 – ALLER / RETOUR Piéton Vallée/Base de Loisirs : 4,50 € + 1 Ticket pour le retour.

N°5 - ALLER SIMPLE Piéton et VTT La Roche/La Plagne : 4,50 €

Validité du Ticket ALLER – RETOUR dans la journée.

Les Animaux domestiques et de taille modéré sont admis gratuit aux conditions suivantes :

- Pour les Chiens : Muselière + Laisse obligatoires
- Pour les Chats : Cage de transport
- Pour les Autres : Cage de transport

Commune déléguée de Valezan

TRAITEMENT UV EAU POTABLE

Ce mardi matin, Pierre Gonthier, maire de la commune déléguée de Valezan, accompagné de Guy Pellicier, adjoint aux travaux à la commune déléguée de Valezan, de Gérard Montillet, adjoint aux travaux de la commune de La Plagne Tarentaise et président de la régie de l'eau et de Laura Jeannolin, responsable de la régie de la commune de La Plagne Tarentaise, a réceptionné le nouveau traitement par UV installé par Véolia sur le réservoir de la commune déléguée de Valezan. MM. Vincent Hervé, responsable réseau Tarentaise-Arly, et Dominique Turetta, chargé de travaux Véolia eau étaient présents pour présenter ce nouveau matériel. Le traitement de l'eau potable par lampe UV est une méthode douce et naturelle, qui n'utilise aucun produit chimique mais qui permet une désinfection optimale de l'eau potable. Ce système existait déjà depuis quelques années sur la commune déléguée de Macot La Plagne. Ainsi, afin d'assurer la sécurisation de son réseau public de distribution d'eau potable sur la commune déléguée de Valezan, c'est tout naturellement que les élus se sont tournés vers cette solution, en bénéficiant d'un dispositif doté des dernières technologies en matière de désinfection.





Commune déléguée de Bellentre

Permanence du maire de la commune déléguée de Bellentre

Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre tiendra une permanence en mairie le :

 Jeudi 22 juin 2018
 8h30 à 11h30

 Jeudi 20 septembre 2018
 16h30 à 19h30

 Jeudi 19 octobre 2018
 8h30 à 11h30

 Jeudi 22 novembre 2018
 16h30 à 19h30

 Jeudi 14 décembre 2018
 8h30 à 11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

Concours des maisons fleuries

Les inscriptions pour le concours des maisons fleuries de la commune déléguée de Bellentre sont possibles jusqu'au 26 juin 2018 en mairie déléguée de Bellentre. Tel : 04.79.09.71.52 ou mairie-bellentre@laplagnetarentaise.fr.

LOCATION APPARTEMENT

La Commune déléguée de Bellentre, commune de la Plagne Tarentaise met en location :

- Un appartement de 76 m² sis au chef-lieu de Bellentre à quelques mètres de l'école primaire. Comprenant 3 chambres, une entrée, une cuisine, une salle à manger, une petite buanderie. Loyer de 598 € - Chauffage de base inclus (Chauffage d'appoint électrique) + eau et électricité. Le logement sera libre le 15 juin 2018.
- Un appartement meublé de 70 m² sis à la maison communale de Montchavin à quelques mètres de l'école primaire.

Comprenant 2 chambres dont une avec en plus une mezzanine, une entrée, une cuisine équipée, une salle à manger, une salle de bain avec WC.

Chauffage de base inclus (Chauffage d'appoint électrique) + eau et électricité. logement libre de suite

Merci de bien vouloir déposer votre candidature, en mairie, 6, route Napoléon – Bellentre - 73210 La Plagne Taren-

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Sandra à la mairie au 04 79 09.71.52 ou mairie-bellentre@laplagnetarentaise.fr

IVERS

Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan régional de surveillance et de lutte.

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, en partenariat avec la FREDON4, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps.
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous:

FREDON 73: 04 79 33 46 89 / signalerfrelon73@gmail. com



Endroit abrité (ruche vide, Début trou de mur, printemps bord de toit...) Orifice Petite taille (taille

d'un melon au

maximum)

basal

NID PRIMAIRE



Bib en fête Dimanche 27 mai 2018 15h-18h

Bibliothèque de la commune déléguée de la Côte d'Aime - 2ème édition

Lectures, jeux, goûter offert par le syndicat d'initiative de la commune déléquée de La Côte d'Aime, spectacle à 17H: Bobines et Flacons de la compagnie Artiflette.

Gratuit

Dédé le jardinier - 19h30

Salle des fêtes - Commune déléguée de La Côte

Organisée par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime

chroniqueur sur France bleu pays de Savoie, animera une conférence sur « l'intelligence des plantes»

Retour dans les années 50 et 60 **Samedi 09 juin 2018** à partir de 14h00

Bibliothèque de Macot La Plagne chef-lieu 14h00 Atelier Pop Art (à partir de 7 ans)

16h00 Photomaton dans notre salon 50's reconstitué 16h30 Goûter vintage

17h30 Initiation au rock et madison (à partir de 9

Et en accès libre toute la journée : Jeux de société de l'époque, exposition interactive et pleins d'autres surprises... Vous pouvez venir déguisé(e).... Entrée libre

Fête de l'Association des Parents d'Elèves - Macot chef lieu Samedi 16 iuin 2018

Vide Grenier dès 08h00 - inscription jusqu'au 12 juin 2018 à apemacot@orange.fr

Kermesse à partir de 14h dans la cour de l'école Albert Perrière - Macot chef lieu

Dès 18h30 démonstrations de danses suivies d'un apéritif dansant avec le groupe NOIZ

Petite restauration, gâteaux, crèpes, buvette tout au long de la journée.

Paëlla - (sur réservation jusqu'au 08/06)

Fête de la musique Jeudi 21 juin 2018 17h-19h

Christophe Favre et son accordéon - 17h à 19h Place Charles De Gaulle à Macot

Concert - chorale de Mabel-Vendredi 22 iuin 2018 20h30

Organisé par l'association des Vergers de Macot La

Entrée libre

Répertoire large et varié : variété, jazz, classique, renaissance ...

Course cyclisme Le Critérium du Dauphiné era présent dans notre région le 10 juin lors de l'étape 7 Moutiers-Saint Gervais Les Bains.

Le tour de France sera présent dans notre région les 18 et 19 juillet 2018.

La 12ème étape partira de Bourg-Saint-Maurice pour rejoindre l'Alpes d'Huez le jeudi 19 juillet.

Le tour de Tarentaise - vendredi 27 juillet

La première étape du Tour de Tarentaise 2018 est une étape 100% territoire de la commune déléguée de Bellentre avec un départ dans le village de Bellentre et une arrivée dans la station de Montchavin-La Plagne, village des Coches.

Le Tour Savoie Mont Blanc - Samedi 23 juin 2018

Passage par la route de derrière - Landry - Macot La Plagne lors de la 4é étape de ce tour Savoie Montblanc.

Alerte bénévole 6000D

Devenez volontaire 2018 (contrôleur, baliseur, ravitailleur, aiguilleur...)

«c'est une aventure avant tout humaine dans laquelle chacun trouvera son propre plaisir, mais surtout le plaisir de l'autre »

la 6000 D c'est : 7 épreuves, 3000 coureurs, 12 nations, 450 staff, 20 000 L d'eau, 2 T de marchandises pour les ravitaillements, 16 points de contrôle; 7 points de ravitaillement, 7 points d'eau, 14 postes de secours, 2500 repas, 100 radios, 35 secouristes, 40 sponsors.

contact: la6000d@la-plagne.com

Centre de loisirs

Pour la saison estivale 2018, le centre de loisirs de La Plagne Tarentaise sera ouvert du 09 juillet au 24 août et accueillera les enfants de 3 à 12 ans.

L'ALSH fonctionnera du lundi au vendredi.

Les créneaux horaires :

- En journée : de 8h30 à 17h30

Les accueils se dérouleront à Macot (salle du périscolaire) et à la Plagne (halte-garderie, dans les locaux du Multi-Accueil « Les P'tits Bonnets ») de 8h30 à

Renseignements : mairie de La Plagne Tarentaise -04.79.09.71.52.

Conférence **Comment concilier** développement durable et Fleurissement Mardi 29 mai 2018 à 18h00 salle polyvalente de Macot cheflieu

organisé par l'association des Vergers de Macot

Jean Jacques Le Baron Paysagiste - consultant espaces verts Chevalier du mérite Agricole

Entrée libre